

Les Andelys

La Direction

Les résultats des affectations seront connus le mercredi 26 juin à 14h30. Vous pourrez en prendre connaissance aussitôt sur votre service en ligne (via educonnect).

Pour finaliser votre dossier d'inscription, vous devez effectuer une inscription en ligne sur :
<https://educonnect.education.gouv.fr>

Cette inscription débutera le mercredi 26 juin et se terminera le mardi 2 juillet 2024.

Tous les documents doivent être "téléversés". Pas besoin de vous déplacer au lycée si vous allez au bout de la procédure pour vous inscrire.

Attention : si vous ne validez pas votre inscription avant le 2 juillet, l'affectation obtenue par votre enfant dans l'établissement sera annulée.

Attention : Pour la bourse nationale, le téléservice inscription vous permet de faire en direct votre demande de bourses (et d'y déposer les documents), il vous permet de consentir à l'examen automatique de votre droit de bourses (vous n'aurez ainsi plus besoin d'effectuer les démarches chaque années). N'oubliez pas de cocher la case dans le dossier d'inscription « Consentement bourses ».

Pour l'aide à la saisie, vous pouvez contacter France Services. Une aide à la saisie est également possible au lycée sur prise de RDV à la vie scolaire (02 32 54 09 31).

HORAIRES DE FINALISATION D'INSCRIPTION :

JEUDI 27 JUIN 2024 de 9H à 12H et de 13H à 17H

VENDREDI 28 JUIN 2024 de 9H à 12H et de 13H à 17H

Demande d'internat : Vous devez prendre contact avec les CPE du lycée, Mme CAMARES ou M. VEDIE.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT :

- 1 photos d'identité récentes au format 30*40 mm (indiquer nom/prénom au dos des photos)
- Photocopie d'un justificatif de domicile
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité en cours de validité de l'élève
- Photocopie intégrale du livret de famille

- Un RIB au nom du responsable financier de l'élève

- Pour les parents séparés : photocopie du jugement + attestation d'exercice de l'autorité parentale

- La fiche infirmerie complétée, datée et signée

- Photocopie des vaccins

- Attestation de sécurité sociale

- Photocopie du PAI, si l'élève en avait un dans l'établissement précédent

- Photocopie du PAP et/ou notification d'aménagements accordés au DNB si l'élève en avait un dans l'établissement précédent

La Provisseure,
Mme MAUFROID.